



Assemblée générale

Soixante-quinzième session

58^e séance plénière

Jeudi 25 mars 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Bozkir (Turquie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Point 124 de l'ordre du jour

Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 4 de la résolution 73/345 du 16 septembre 2019, l'Assemblée générale va tenir une séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Je vais maintenant faire une déclaration liminaire de la tribune.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : La semaine dernière, j'ai convoqué une séance commémorative à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (voir A/75/PV.57). Mais un jour par an ne suffit pas pour revenir sur quatre siècles de barbarie. L'esclavage a fermement ancré les inégalités flagrantes qui existent dans le monde aujourd'hui, car les plus riches ont tout pris à ceux qui avaient le moins. La traite transatlantique des esclaves a défini notre monde, et le sentiment de suprématie qui l'a

justifiée n'a pas encore totalement disparu. Des familles ont été séparées par un océan que leurs proches n'ont jamais consenti à traverser, un océan qui a coûté la vie à 20 % de l'ensemble des captifs du voyage transatlantique. L'Afrique, à qui l'on a volé ses enfants, continue de les pleurer. Les personnes asservies ont été réduites au statut de biens mobiliers et privées de leur liberté, de leur dignité et de leur identité. La violence a remplacé l'autonomie.

Ce traumatisme est héréditaire. Non seulement les descendants des 15 millions de victimes de la traite transatlantique des esclaves doivent composer avec la douleur et la peine de leurs ancêtres, mais ils évoluent tous les jours dans un monde bâti par eux mais pas pour eux. Les esclaves ont travaillé des terres volées et élevé les enfants de leurs bourreaux, le tout dans la souffrance, et ceux qui se trouvaient au milieu – les hommes et les femmes libres qui ont bénéficié d'une révolution industrielle rendue possible par le travail des esclaves – n'ont pas défendu les opprimés mais sont restés passifs, complices.

De nos jours, des formes modernes d'esclavage continuent d'exister. En 2016, on estimait que plus de 4,3 millions de personnes subissaient un esclavage moderne, dont 71 % de femmes et de filles. Et le plus choquant, c'est que les enfants représentent aujourd'hui une personne réduite en esclavage sur quatre. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) risque d'entraîner un recul dans nos efforts communs pour mettre fin à l'esclavage moderne alors que les pertes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



d'emploi généralisées, l'augmentation de la pauvreté, la fermeture des itinéraires empruntés pour la migration régulière et une surveillance réduite des normes du travail accroissent les vulnérabilités et poussent davantage de gens vers l'exploitation. Quand la société ne s'attaque pas au traitement inhumain d'autrui, chaque individu est complice.

Si nous voulons défendre la Charte des Nations Unies et les droits des personnes que nous nous sommes engagés à servir, nous devons être vigilants. Aujourd'hui, je tiens à rappeler à l'Assemblée que, lorsque ceux qui nous entourent détournent le regard pour faire semblant de ne pas voir l'injustice, chacun d'entre nous a la responsabilité d'intervenir. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés quand les personnes que nous servons souffrent. Nous ne pouvons pas tolérer la manipulation psychologique. Nous ne pouvons pas nous dérober à une discussion franche sur la justice réparatrice. En ce moment, à l'Assemblée générale, nous travaillons sur les modalités de la réunion de haut niveau consacrée à la commémoration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et de la déclaration politique y relative, ainsi que sur l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine. De même, nous nous réunirons de nouveau en mai à l'occasion de l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. J'espère que ces efforts permettront d'apaiser les personnes d'ascendance africaine et le monde tout entier.

Nous devons défendre ce qui est juste et tirer les enseignements du passé. Cette injustice mondiale n'a pas magiquement pris fin d'un coup, il y a exactement 400 ans. Les lois n'ont pas changé les comportements, et le poids des chaînes se fait encore sentir. Continuons d'œuvrer pour mettre un terme à la discrimination et à l'esclavage sous toutes ses formes, et réaliser l'égalité et la justice pour tous. Je répète ce que j'ai dit la semaine dernière, et nous devons de continuer à le répéter jusqu'à ce que cela soit compris et intégré par tous : la vie des personnes noires compte.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. António Guterres.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous honorons la mémoire des millions de personnes d'origine africaine qui ont souffert de manière incommensurable des affres de l'esclavage et ont été victimes de la traite transatlantique des esclaves. Nous nous souvenons de l'humilité et de la résilience de

celles et ceux qui ont endurés ces maux, et nous sommes conscients de l'immense contribution que les esclaves et leurs descendants ont apporté aux économies et à la culture des pays vers lesquels ils ont été transportés de force. Nous ne devons jamais oublier la terreur quotidienne vécue par les peuples asservis, les actes de cruauté inimaginables qu'ils ont subis, le rappel journalier du fait qu'ils ne pouvaient prétendre à rien, pas même à leurs propres enfants. Toutefois, les marchands et propriétaires d'esclaves n'ont pas réussi à priver ces peuples de leur dignité et de leur esprit d'initiative.

Nous nous souvenons des actes de résistance et des appels à la justice des peuples asservis. Nous nous rappelons le courage de meneurs comme la reine Ana Nzynga du Royaume de Ndongo, aujourd'hui l'Angola, et Toussaint Louverture de Saint-Domingue, aujourd'hui Haïti, et des peuples qu'ils ont conduits. Alors que nous honorons celles et ceux dont nous connaissons le nom, nous saluons aussi le courage quotidien des millions de personnes que nous ne connaissons jamais, sauf peut-être comme des noms sur les inventaires dressés par les propriétaires et marchands d'esclaves et les compagnies d'assurance. Nous soutenons les initiatives visant à se réapproprier, faire revivre et reconstituer l'histoire de celles et ceux qui ont été réduits en esclavage. Nous reconnaissons également que le racisme est à la fois la cause et l'héritage de l'esclavage et que l'impact de la traite des esclaves demeure visible dans les injustices et les inégalités raciales d'aujourd'hui. En finir avec l'héritage raciste de l'esclavage est un impératif mondial de justice.

La traite transatlantique des esclaves est une histoire mondiale qui continue de résonner. Elle a créé et entretenu un système d'exploitation qui a existé pendant plus de 400 ans. Elle a dévasté les économies des peuples qu'elle a asservis, et renforcé le projet colonial, enrichissant sa multitude de bénéficiaires aux dépens de la vie des personnes réduites en esclavage. Le racisme au cœur du système fondé sur l'esclavage a condamné les Africains à un statut de seconde classe. Pour justifier la traite des esclaves, les Africains ont systématiquement été décrits comme moins qu'humains. Les tropes racistes ont circulé largement, ils ont été incorporés dans des sermons, des livrets et des expressions culturelles et ils se sont vu accorder une légitimité par la pseudoscience et la législation.

Si la traite transatlantique des esclaves a cessé il y a plus de deux siècles, les idées qui l'ont alimentée restent vivaces aujourd'hui. En Europe, aux États-Unis

et ailleurs, des suprémacistes blancs s'organisent et recrutent par-delà les frontières. Selon l'Anti-Defamation League, leur propagande a atteint des sommets sans précédent en 2020. Nous devons faire barrage à tous les mensonges de la suprématie raciale. La vérité irréfutable, c'est que nous appartenons tous, sur un pied d'égalité, à une seule et même race : l'humanité. Quand nous oublions cette donnée élémentaire, nous nous mettons en péril. Les actes répétés de racisme par les personnes et les institutions donnent à voir l'incidence de l'héritage de l'esclavage.

L'an dernier, ils ont eu pour effet de susciter un mouvement mondial en faveur de la justice et de la fin du racisme. Nous devons faire fond sur cette dynamique. L'Organisation repose sur l'exigence de justice mondiale et l'impératif de mettre un terme au racisme et aux inégalités. Cela nécessite entre autres d'agir pour redresser les torts de l'histoire. Nous devons reconnaître et corriger les effets durables de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. En nous attaquant à l'injustice et aux inégalités, en bâtissant des communautés et des économies inclusives et en éduquant les gens à l'histoire, nous honorons vraiment la mémoire des victimes de l'esclavage. En cette journée du souvenir, engageons-nous de nouveau en faveur d'un monde où la justice triomphe et où chacun peut vivre dans la dignité, la paix et la liberté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Avant de poursuivre, et comme indiqué dans ma lettre datée du 3 mars, je souhaite consulter les membres en vue d'inviter M^{me} Lisa Coleman, Senior Vice-President for Global Inclusion, Diversity and Strategic Innovation and Chief Diversity Officer à l'Université de New York, à faire une déclaration liminaire à cette occasion.

En l'absence d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite, sans créer précédent, inviter M^{me} Lisa Coleman à faire une déclaration liminaire à la présente séance commémorative ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/560).

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à M^{me} Coleman.

M^{me} Coleman (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui à l'occasion de la célébration par l'Assemblée générale de la Journée

internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Tout d'abord, j'espère que chacun prend bien soin de soi et je remercie toutes les personnes qui m'ont permis d'être ici aujourd'hui.

Ensuite, je tiens à remercier tous les travailleurs qui sont en première ligne et dans les coulisses, dont l'action passe souvent inaperçue et qui continuent de faire des sacrifices pour notre bien-être. Je tiens aussi à souligner que nombre de nos institutions internationales sont situées sur les terres jamais cédées de peuples autochtones.

Enfin, comme nous le savons tous, nous sommes ici pour honorer, commémorer et saluer les vies ôtées par la violence et les héritages pernicieux de l'esclavage racialisé. Nous sommes également ici pour honorer nos ancêtres et celles et ceux qui ont combattu pour la dignité humaine et pour en finir avec l'esclavage et ses effets durables, ainsi pour rendre hommage à la force et aux contributions ininterrompues, aux cultures, à la joie et à la résilience des personnes noires du monde entier. Observons cinq secondes de silence pour honorer, reconnaître et réfléchir.

Certains ne cessent de dire qu'il s'agit d'une nouvelle normalité ou espèrent que nous retournerons à la normale. J'espère que non. J'espère que nous nous efforcerons de faire mieux et d'être meilleurs, de telle sorte que, lorsque la prochaine perturbation – la prochaine pandémie – se produira, nous soyons plus prêts, plus déterminés et plus conscients pour traiter des grandes questions comme les objectifs de développement durable et les injustices qui ont toujours cours. Pour cela, je crois que nous devons embrasser une nouvelle « différence », et non une nouvelle normalité, grâce à de nouvelles stratégies d'innovation et de mobilisation qui soient porteuses de changements et en abordant la race différemment et à l'échelle mondiale.

La race est devenue une construction sociale scientifiquement validée qui a justifié des systèmes de main-d'œuvre non libre et profité à ceux qui sont définis par la suprématie raciale blanche – les propriétaires terriens et les élites puissantes, les producteurs de savoir et les ingénieurs sociopolitiques. L'extraction de la vie humaine et du travail a été affinée par des formes distinctes et omniprésentes de colonialisme, d'expansionnisme et d'impérialisme dans l'ensemble des Amériques et, bien sûr, tout le monde atlantique, et le racisme fondé sur des stéréotypes profondément

enracinés, des peurs et parfois une haine profonde des groupes cibles en est des conséquences omniprésentes. Que ce soit dans le contexte de la pandémie de grippe de 1918, de la Grande Dépression des années 1930 ou des pandémies en cours de sida ou de maladie à coronavirus (COVID-19), les disparités raciales et ethniques, entre autres, persistent, et les mythes sur le corps noir refont toujours surface, remontant à la naissance des théories eugénistes, avec des conséquences qui restent tragiques et sont souvent meurtrières.

Il nous suffit de penser aux divers effets, tels que les écarts de richesse ; les taux d'incarcération ; les notions de qui compte comme citoyen qui remontent à la règle des trois cinquièmes dans le texte original de la Constitution des États-Unis ; qui est étiqueté comme terroriste et qui ne l'est pas ; les idées radicalisées du patriotisme ; les vies de qui comptent ; les fractures numériques ; l'injustice environnementale ; les images de l'Afrique et des personnes noires présentées comme attardées ou criminelles. Ce sont les héritages qui continuent de polluer nos institutions et nos interactions quotidiennes. Ainsi que nous le voyons avec les personnes noires qui sont agressées tous les jours dans des épiceries, des parcs ou des restaurants, les répercussions se diffusent en couches multiples. Les schémas de l'injustice et du racisme se maintiennent. Ils ne sont pas inévitables. Ils ne sont pas innés ni naturels. Ils ne sont pas fixes, mais ils sont profondément ancrés. Des universitaires comme Nell Irvin Painter, Audrey Smedley, Matthew Frye Jacobson, Karen Brodtkin et bien d'autres ont retracé l'histoire sinueuse de la race, depuis la Rome antique en passant par les histoires d'asservissement légitimé par l'ethnocentrisme. L'impact demeure. La race est devenue ce que Smedley appelle un pivot, autour duquel les formes nord-américaines et mondialisées de groupements raciaux ont été échafaudées, entretenues et normalisées comme naturelles.

La production de savoir, c'est-à-dire la science dans le contexte colonial, avec son rapport aux arts, à l'éducation et ainsi de suite, a servi et continue de servir d'outil puissant pour créer l'illusion de la race comme catégorie biologique légitime et de certaines races comme supérieures et vertueuses. Grâce à la science et à nos découvertes, nous savons également que la race n'est pas un moyen biologiquement ou génétiquement valide de comprendre l'humanité. Mais nous savons aussi que la race et le racisme n'en sont pas moins réels dans la vie des personnes concernées. Les conséquences et les effets réels et meurtriers du racisme profondément ancré trouvent une illustration dans les meurtres

de Breonna Taylor, Ahmaud Arbery, Tony McDade et Dion Johnson. Bien trop souvent, nous blâmons encore la victime, d'Emmett Till à George Floyd.

Beaucoup demandent pourquoi des manifestations ont eu lieu dans le monde entier au cours de l'année écoulée. C'est parce que l'hostilité à l'égard des Noirs se prête à la transmutation. Elle est partout. Il suffit de penser au Brésil et à la discrimination positive, et aux héritages de l'esclavage, là-bas, qu'on s'efforce encore de contrecarrer, ou à la manière dont l'Afrique est encore souvent mentionnée comme si elle était un pays, alors même qu'elle fait pratiquement quatre fois la taille des États-Unis, et à la façon dont on la considère comme le tiers-monde, en dépit du fait que certains endroits situés dans des pays comme le Nigéria dépassent certaines régions européennes en termes de progrès technologiques.

Dans bien des cas, le fait d'être noir ou noire est toujours vu comme un déficit en soi, sans qu'on tente d'ajuster la focale pour voir comment ces déficits sont le résultat de siècles d'extraction des ressources, de gommages de l'histoire, de stéréotypage et de pratiques d'exclusion et de racisme nationalement et socialement validées. Par exemple, les membres de la communauté africaine-américaine ont été les premiers à mourir de la COVID-19 à Chicago, dans l'Illinois, et 70 des 100 premiers décès enregistrés aux États-Unis concernaient des personnes africaines-américaines. La réponse tristement inadéquate à la perte de vies noires s'est traduite par un trajectoire dévastatrice qui aurait pu être rectifiée au moins en partie. Au début de la pandémie, la presse a accusé les personnes noires de ne pas assez porter de masques et de ne pas suivre les règles, alors qu'elle aurait plutôt dû enquêter en détail sur les taux d'exposition dus aux différences d'emploi, qui résultent directement du legs de l'esclavage – la concentration de personnes de couleur dans les strates socioéconomiques inférieures.

Je m'en voudrais de ne pas mentionner également la violence contre les Asiatiques et les récentes pertes tragiques dues aux meurtres commis à Atlanta. Le fait est que la violence contre les Asiatiques est elle aussi profondément ancrée dans nos systèmes juridiques et sociaux. Pour faire advenir une transformation mondiale, il est fondamental de comprendre les héritages, les histoires et les intersections des inégalités systémiques. Je suis la Première Vice-Présidente pour l'inclusion mondiale, la diversité et l'innovation stratégique à l'Université de New York. En Afrique du Sud, ce

rôle porte normalement le nom de responsable en chef de la transformation, et c'est ainsi que je me vois. Je suis attirée par ce concept parce qu'il insiste et met résolument l'accent sur la prise en compte des différentiels de pouvoir profondément ancrés et de la contestation dure, qui mène à l'innovation et à la quête de manières différentes de faire et d'être – autrement dit, le côté transformateur. Cela ne veut pas dire que l'Afrique du Sud fait tout parfaitement. Disons plutôt que je m'inspire de cette approche pour me focaliser sur le racisme et les injustices liés au pouvoir, qui imprègnent profondément les systèmes.

Les efforts pour démanteler les héritages de l'esclavage tels que l'apartheid et ses retombées, et transformer nos sociétés doivent tenir compte de la vérité historique des relations de pouvoir, de l'oppression et de la dépossession. À travers tout le globe, dans des manifestations aux États-Unis, en Europe, en Orient et en Occident, des personnes réclament cette prise de conscience et cette transformation. C'est par des actes transformateurs qu'on démantèlera les injustices intersectionnelles et les legs mondiaux de telle sorte que nous pourrions créer et apprendre de ce qui a été perdu afin de faire plus et de le faire différemment, pour que les personnes noires connaissent un essor partout dans le monde.

En conclusion, nous devons démystifier et démanteler les formes mondiales d'oppression et d'injustice et faire fond sur tout ce que nous faisons déjà, comme cela a été dit plus haut. Nous devons continuer de créer des espaces et de défaire les vulnérabilités qui alimentent et légitiment la violence et étouffent l'aptitude à prospérer. Nous devons défaire les choses qui soutiennent l'esclavage moderne. Nous devons faire en sorte que les droits restent les mêmes pour tous. Lorsque les lois suggèrent que les droits ne sont pas les mêmes, nous devons réconcilier, dire la vérité et créer ensemble. Nous devons apprendre nos histoires afin de ne pas les répéter encore. Nous devons nous souvenir qu'avec la tristesse il y a aussi la joie noire.

Nous devons nous souvenir que les personnes noires ne sont pas des déficits mais plutôt des atouts qui peuvent aider à créer des possibilités porteuses de transformation, car la diaspora africaine est une constellation mondiale de communautés représentant un vaste réseau d'histoires, de cultures, de patrimoines et d'identités riches et variés, qui vivent et innovent et créent de nouvelles possibilités, même en contraste direct avec les structures et pratiques oppressives qui

ont été mises au jour. Nous devons nous souvenir qu'il faudra investir dans les personnes et les cultures noires à l'échelle mondiale afin que nous soyons prêts pour le travail qui nous attend afin de réaliser les objectifs de développement durable, de faire face aux perturbations climatiques et de composer avec un monde qui change et tout ce qui va avec. J'en terminerai par une citation d'un de mes auteurs favoris, James Baldwin : « Le monde est devant vous, et vous n'êtes pas tenus de le prendre ou de le laisser tel qu'il était quand vous y êtes entrés ».

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Coleman de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique.

M. Ilyassov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, j'ai le grand honneur de déclarer que nous nous joignons à l'Assemblée aujourd'hui pour honorer solennellement la mémoire de celles et ceux qui ont été asservis pendant des générations dans le contexte de la traite transatlantique et qui ont péri tragiquement, victimes de la propriété et du contrôle.

Pendant plus de 400 ans, plus de 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été les victimes de la tragique traite transatlantique des esclaves, un des chapitres les plus sombres de l'histoire humaine. La traite des esclaves et l'esclavage sont parmi les pires violations des droits humains commises dans l'histoire de l'humanité et sont au cœur des situations de profonde inégalité socioéconomique, de la haine, du fanatisme, du racisme et des préjugés dont les personnes d'ascendance africaine continuent de faire les frais aujourd'hui.

Nous ne devons pas non plus oublier les millions de personnes prises au piège de l'esclavage moderne. Il est regrettable qu'en dépit de tous les progrès accomplis, ce fléau terrible persiste 75 ans après que la Déclaration universelle des droits de l'homme l'a proscrit en 1948. La communauté mondiale doit redoubler d'efforts pour mettre un terme à cette injustice. Ne pas le faire revient à en être complice. Il serait bon de nous demander pourquoi demeurent la pauvreté et la profonde stratification sociale qui mènent à l'asservissement humain. Aucun adulte ni aucun enfant ne devrait être soumis aux pratiques barbares de la traite des êtres humains aux fins de main-d'œuvre à bas prix, d'exploitation sexuelle, de transplantation d'organes, de servitude pour dette

ancestrale, de travail asservi ou forcé, de servitude domestique ou de recrutement illicite d'enfants soldats.

Nous nous inquiétons également des problèmes posés par la migration à grande échelle, les crises et les conflits. Nous condamnons la violence contre les femmes utilisée comme arme de guerre et la déstabilisation sociétale qui dégénère en crimes et en discours de haine. À cet égard, le Groupe des États d'Asie et du Pacifique exprime sa vive préoccupation face à la hausse de la violence contre les Asiatiques et les personnes d'ascendance asiatique, en particulier après les terribles meurtres par balles de six femmes d'origine asiatique dans la ville d'Atlanta et ses environs au mois de mars. Il tient à faire part de son plein soutien aux victimes et à leurs familles et de sa solidarité avec toutes celles et tous ceux qui sont confrontés au racisme et à d'autres atteintes à leurs droits humains. Il est grand temps de prendre de vraies mesures pour remédier au racisme systémique et à la discrimination raciale.

Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique s'associe résolument à celles et ceux qui s'efforcent d'au moins atténuer, sinon d'abolir, l'esclavage moderne – objectif de développement durable no 8 – d'ici à 2030. Nous continuerons de nous y employer à la faveur d'un effort collaboratif visant à atteindre l'ensemble des 16 autres objectifs de développement durable, qui sont tous liés entre eux, car seule une stratégie globale peut garantir l'avenir commun des générations actuelles et futures.

Les niveaux de sous-emploi et de chômage sans précédent dans l'histoire, la perte des moyens de subsistance et les perspectives économiques incertaines touchent le plus durement les plus vulnérables. Nous devons veiller à ce que les plus pauvres ne soient pas poussés vers le travail servile ou forcé ni ne tombent dans le piège de l'esclavage pour survivre. La situation exige qu'on évalue et examine en permanence les cadres juridiques du droit pénal et qu'on applique strictement le droit du travail et les réglementations en matière de sécurité. Il est également nécessaire de sensibiliser, à la source de la traite. Étant donné qu'une large part de l'esclavage moderne découle de la migration, il est crucial d'avoir une meilleure gouvernance nationale, régionale et mondiale du phénomène migratoire et de mettre en place des contrôles plus stricts aux frontières, ainsi que de former la police des frontières, les équipages des aéronefs et des navires et les agents du secteur hospitalier, de manière à repérer les victimes de la traite et à prévenir le travail forcé. Le genre et l'âge doivent également être pris en considération dans l'élaboration des

politiques pertinentes, sachant que 71 % des victimes sont des femmes et qu'une victime sur quatre est un enfant. De même, il sera primordial d'améliorer l'identification des victimes afin d'offrir une protection à davantage de victimes de l'esclavage moderne, dont la majorité sont actuellement non identifiées ou non prises en charge.

Il est tout aussi important de prendre des mesures pour garantir la protection à la fois des témoins et des victimes pour les femmes et les filles, ainsi que pour les hommes et les garçons, en particulier – s'agissant des garçons – ceux recrutés comme enfants soldats. Nous devons nous efforcer davantage de travailler avec les communautés, les aînés et les chefs religieux locaux afin de contrer les traditions, les stéréotypes et les préjugés profondément ancrés à l'encontre des victimes.

Enfin, nous demandons aux pays donateurs d'appuyer le fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et d'entreprendre des projets locaux afin de donner aux victimes les moyens de devenir des agents de changement, de bâtir des coalitions et de faire entendre leur voix. Le Groupe des États d'Asie et du Pacifique est prêt à collaborer avec tous les autres groupes régionaux pour remédier aux conséquences tragiques et persistantes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et assurer dignité, liberté et prospérité pour tous.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

M. Pary Rodríguez (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

En premier lieu, je tiens à vous dire notre gratitude, Monsieur le Président, pour l'organisation de la présente séance plénière à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, célébrée chaque année depuis 2008, le 25 mars, conformément à la résolution 62/122. Je tiens aussi à remercier M^{me} Lisa Coleman, Senior Vice President for Global Inclusion, Diversity and Strategic Innovation et Chief Diversity Officer de l'Université de New York, pour sa participation à la séance d'aujourd'hui.

Nous regrettons qu'en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la séance commémorative de 2020 ait été reportée. Aujourd'hui, nous nous souvenons des 15 millions d'Africains arrachés à leurs patries. La traite transatlantique des esclaves a semé les germes de profondes inégalités au sein des sociétés. Les économies ont prospéré au prix d'une immense souffrance humaine. Des industries entières ont été bâties sur la douleur d'autres êtres humains. Une minorité a amassé de grandes richesses et beaucoup de pouvoir, tandis que celles et ceux qui travaillaient dur se sont vu privés de leurs droits humains les plus fondamentaux. Aujourd'hui, nous honorons et commémorons ces hommes, ces femmes et ces enfants qui ont été brutalisés sous un système d'esclavage qui a duré plus de 400 ans. L'héritage de la traite inhumaine des esclaves c'est aussi la vaste population de personnes d'ascendance africaine dans les Amériques. Près de 96 % de celles et ceux qui ont été asservis sont arrivés en Amérique du Sud et dans les îles des Caraïbes.

Les descendants d'Africains ont apporté une énorme contribution au développement social, économique et culturel des Amériques. Cependant, les descendants de celles et ceux qui ont été asservis continuent de subir les inégalités socioéconomiques, l'intolérance, les préjugés, le racisme et la discrimination, et ils sont les grands oubliés des politiques publiques au niveau national. Dans ce contexte, les membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes déplorent profondément la souffrance humaine massive causée par l'esclavage et la traite des esclaves et considèrent que l'Assemblée générale est le lieu approprié pour se souvenir des victimes de ces tragédies.

Toutefois, en dépit de son abolition, l'esclavage perdure à ce jour sous des formes modernes, telles que les violations du droit à l'autodétermination et des droits de l'homme et les atteintes à la dignité humaine. Le racisme et les préjugés sont également le legs d'un système barbare dans lequel des êtres humains étaient vus comme différents ou inférieurs. Nous accueillons donc avec satisfaction le thème de cette année, qui reflète le mouvement mondial pour mettre fin aux injustices héritées de la traite des esclaves et enseigner l'histoire d'une manière qui reconnaisse l'influence de l'esclavage sur le monde d'aujourd'hui et nous incite à remédier à ses effets durables. À cet égard, nous devons engager une action collective pour réduire les inégalités, éliminer la discrimination raciale et en finir avec l'esclavage moderne. D'après l'Organisation internationale du Travail, 40 millions de personnes sont aujourd'hui

prises au piège des formes modernes d'esclavage. Les enfants représentent un quart des victimes, tandis que 71 % des asservis sont des femmes.

Nous ne pouvons pas rester indifférents face à l'injustice. Il incombe à chacune et chacun d'entre nous de défendre les droits humains de tous, partout. Tout au long de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a exhorté les États Membres à adopter, mettre en œuvre et renforcer des politiques et des programmes visant à combattre les discours de haine, la xénophobie, le racisme et la discrimination raciale. Nous devons agir collectivement pour réaffirmer notre détermination à appliquer la Déclaration de Durban, convenue à la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Les inégalités naissent de l'ombre de l'ignorance et de la complaisance et, quand la discrimination et les discours de haine deviennent un fléau en soi, nous ne pouvons pas baisser la garde dans notre lutte pour venir à bout du racisme et des préjugés qui sèment la division.

Les États membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes se joignent au reste de la communauté internationale pour marquer cette journée importante afin de mettre en exergue le combat et de reconnaître les réalisations des personnes qui ont été émancipées de l'esclavage. C'est un jour pour réfléchir au passé et interroger et renforcer notre détermination à lutter contre les problèmes contemporains de l'inégalité, de l'intolérance, du racisme, de la xénophobie, de la discrimination, de la pauvreté, du colonialisme et de l'esclavage moderne. Il sera indéniablement difficile d'éduquer les générations présentes et futures aux causes, aux conséquences et aux leçons de l'esclavage afin que cette période de l'humanité ne se reproduise jamais. La Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves nous donne l'occasion d'honorer et de commémorer celles et ceux qui ont souffert et sont morts, mais aussi de sensibiliser aux dangers du racisme et des préjugés aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Nouvelle-Zélande, qui va s'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

M. Hawke (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à l'occasion

de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

Aujourd'hui, nous honorons la mémoire des femmes, des hommes et des enfants, en particulier celle des personnes d'ascendance africaine, qui ont été asservis pendant les plus de quatre siècles qu'a duré la traite transatlantique des esclaves. Ils ont souffert dans les conditions les plus horribles et inhumaines qu'on puisse imaginer pour le gain économique et politique de ceux qui les ont réduits en servitude. Les responsables ont tout pris aux asservis : leur liberté, leur voix et leur dignité. Cet héritage terrible de notre histoire partagée continue à ce jour de nous hanter. Aujourd'hui, nous honorons aussi l'héroïsme des asservis et des abolitionnistes qui ont agi face aux graves dangers et à l'adversité, déterminés à garantir les droits humains et les libertés fondamentales pour toutes et tous.

De nos jours, des millions de personnes dans le monde entier se retrouvent encore victimes de l'esclavage et de la traite des êtres humains, et trop nombreux sont ceux qui doivent persister à batailler contre la haine et la discrimination. L'esclavage, la traite des êtres humains, le travail forcé et le mariage forcé concernent plus de 40 millions de personnes, selon les données de l'Organisation internationale du Travail, tandis que le racisme systémique et la discrimination raciale continuent d'en empêcher beaucoup de vivre dans la sécurité, la dignité et la prospérité.

Le thème de cette année, « Mettre fin au racisme hérité de l'esclavage : un impératif de justice pour le monde », met en exergue l'impact durable, généralisé et dévastateur de l'esclavage. Il nous rappelle que le racisme a des racines profondes, ancrées dans des siècles d'oppression systémique et de souffrance. Nous devons favoriser une meilleure connaissance des liens entre notre présent et notre passé, par l'apprentissage continu et la discussion. Nous devons être vigilants à la fois pour reconnaître le racisme, les préjugés et toutes les formes d'esclavage et pour nous élever contre ces phénomènes. Nous devons honorer la Déclaration universelle des droits de l'homme et son article 4, qui dispose que : « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude ; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ».

Nous voudrions rappeler ce que nous avons déclaré à la manifestation organisée la semaine dernière afin de marquer la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (voir A/75/PV.57).

Nous pensons que la diversité, la compréhension et le respect sont des pierres angulaires de la paix et de la prospérité. L'ignorance est le terreau de l'intolérance. Nous devons nous engager collectivement à faire advenir une culture mondiale fondée sur la compréhension mutuelle et le dialogue, qui intègre toute la gamme des perspectives différentes, tout en célébrant la diversité de pensée, des histoires et de croyance, et en nous efforçant particulièrement de donner une place centrale à la voix des personnes qui ont un vécu du racisme. Notre engagement en faveur du respect, de la promotion et de la protection des droits de l'homme doit être le fondement de notre action. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier ou de signer la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, ainsi que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et notamment son protocole additionnel visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et à les appliquer pleinement. Nous encourageons en outre tous les États à continuer de renforcer leurs politiques nationales et leur coopération avec le système des Nations Unies en vue de combattre la discrimination raciale et la traite des êtres humains. Nous honorons les victimes et les rescapés de l'esclavage en luttant avec vigilance contre les injustices, les inégalités raciales et les violations des droits de l'homme aujourd'hui, de telle sorte que nous puissions progresser vers des lendemains meilleurs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des États-Unis d'Amérique, qui va s'exprimer au nom du pays hôte.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir réunis aujourd'hui pour marquer l'importante Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Je remercie également le Secrétaire général de sa participation, et M^{me} Coleman, de ses mots puissants.

Il y a un peu plus de 400 ans, des personnes réduites en servitude ont été amenées de force sur les rives de la colonie de Virginie. Comme l'Ambassadrice Thomas-Greenfield l'a dit la semaine dernière (voir A/75/PV.57), cela a été l'origine de notre péché originel. Les statistiques sont terrifiantes : on estime que 12,5 millions d'Africains ont été embarqués sur les navires négriers dans le cadre de la traite transatlantique et que plus d'un sur 12 a trouvé la mort durant le

Passage du milieu. Après leur arrivée sur nos rives, ils ont été mis aux enchères comme du bétail, contraints au travail pénible, battus, violés, tués et privés de toute forme de liberté. Sur ces dos meurtris, ils ont aidé à bâtir l'Amérique, mon pays. Même la Maison-Blanche a été construite par des esclaves.

Tout au long de l'histoire des États-Unis, beaucoup ont vu l'indignité et l'inhumanité de l'esclavage, le profond travers moral dans le fait qu'un être humain en asservisse un autre. D'anciens esclaves, comme Sojourner Truth et Frederick Douglass, ont raconté leurs histoires, oeuvrant avec des abolitionnistes pour convaincre mon pays d'abolir cette monstruosité. Des Américains de tous bords ont risqué leur vie et ouvert leurs étables, leurs ateliers, leurs caves et leurs greniers pour servir de points d'escale sur l'itinéraire du Chemin de fer clandestin. Les courageux Américains asservis qui ont pu s'enfuir vers le Nord ont enseigné à leurs enfants qu'ils méritaient la liberté, la justice et la dignité. Envers et contre tout, ils ont gardé l'espoir que l'esclavage ne durerait pas. En fin de compte, cette lueur d'espoir a brillé avec tant d'éclat et les appels à l'abolition ont résonné si fort qu'il n'a pas été possible de les ignorer. Pourtant, les tenants de l'esclavage ont préféré choisir de déchirer les États-Unis en les plongeant dans une guerre civile. Après la Proclamation d'émancipation, le Treizième amendement de notre Constitution a conféré un caractère permanent à l'illégalité et à l'immoralité de l'esclavage ; toutefois, comme M^{me} Coleman l'a dit avec tant d'éloquence, la lutte contre la suprématie blanche était loin d'être terminée. Les esclaves nouvellement affranchis ont été interdits d'occuper la plupart des emplois ou de voter dans mon pays. Ils se sont heurtés à une terreur et à une violence régulières. Néanmoins, ils ont continué de se battre pour leurs droits, malgré les lynchages, la ségrégation et le régime juridique du Jim Crow.

En cette journée solennelle du souvenir, alors que nous sommes aux prises avec les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), nous nous souvenons que nous œuvrons encore à nous dégager de la toile malfaisante de l'esclavage. Trop souvent, les Américains noirs sont dirigés vers des écoles surpeuplées, reçoivent un traitement médiocre dans les hôpitaux ou se voient injustement refuser des emplois, un logement ou l'accès aux capitaux. Et puis, bien sûr, l'héritage de l'esclavage montre le plus clairement son odieux visage dans les systèmes de police et de justice pénale de mon pays. Les meurtres tragiques et insensés de George Floyd, de Breonna Taylor et de tant d'autres Américains noirs ont

catalysé une nouvelle prise de conscience de la justice raciale. Le mouvement Black Lives Matter s'est propagé dans tout le pays et autour du monde. Aujourd'hui, nous affirmons fièrement que la vie des Noirs compte.

Et maintenant, la Maison-Blanche, celle-là même qui a été construite par des esclaves, fait tout ce qui est en son pouvoir pour corriger ces torts et rendre l'Amérique égale et juste pour toutes et tous. Dès sa première semaine en fonctions, le Président Biden a présenté une stratégie visant à intégrer la justice raciale et l'équité dans tout le Gouvernement fédéral. Il a pris des mesures immédiates sur des questions telles que la lutte contre la discrimination en matière de logement et l'élimination des prisons privées, de manière à s'opposer directement à ce qui était devenu des institutions de la suprématie blanche. La nouvelle Administration des États-Unis est en outre profondément attachée à remédier au fléau de l'esclavage moderne, tant dans le pays qu'à l'étranger. À l'échelle internationale, nous avons renouvelé notre engagement à travailler avec les partenaires mondiaux et multilatéraux en vue de nous attaquer à la la traite des êtres humains, dans toute son ampleur et sa complexité, ainsi qu'aux disparités systématiques qui marginalisent certaines communautés et enhardissent les trafiquants.

L'Administration Biden-Harris met aussi l'équité raciale au centre de la politique étrangère des États-Unis. La semaine dernière, au Conseil des droits de l'homme, les États-Unis ont fait une déclaration conjointe signée par plus de 155 pays condamnant le racisme et la discrimination raciale. Même si nous sommes déterminés à faire davantage pour combattre le legs des transgressions passées, cela ne se fait pas sans mal. Comme l'Ambassadrice Thomas-Greenfield l'a dit la semaine dernière, le racisme est le problème de la société qui produit le raciste ; or, dans le monde d'aujourd'hui, il s'agit de toutes les sociétés. Par conséquent, unissons-nous pour rendre hommage aux millions de victimes de l'esclavage et nous souvenir de la douleur, de la souffrance et de la violence transmises de génération en génération. Puis honorons ces personnes et leur héritage en agissant rapidement pour mettre fin au racisme et déraciner l'oppression partout où elle demeure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Guyana, qui va faire une déclaration conjointe au nom du Groupe des États d'Afrique et de la Communauté des Caraïbes.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa participation et M^{me} Coleman de ses observations perspicaces.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom des 68 États membres du Groupe des États d'Afrique et de la Communauté des Caraïbes. L'horreur de l'esclavage a arraché 12 millions d'Africains à leur terre natale et créé une diaspora dans les Caraïbes. Séparés de nos familles, nous sommes ici aujourd'hui, réunis et nous exprimant d'une seule voix. Compte tenu de cette réalité et de ce lien historique, il est en effet approprié que la première déclaration conjointe du Groupe des États d'Afrique et de la Communauté des Caraïbes à l'ONU ait lieu alors que nous marquons la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, qui se tient sur le thème « Mettre fin au racisme hérité de l'esclavage : un impératif de justice pour le monde ». Cette séance annuelle nous donne l'occasion de réfléchir aux progrès accomplis dans notre démarche collective visant à éliminer toutes les formes de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et d'intolérance, qui ont donné naissance à une des plus horribles entreprises de l'histoire humaine. Cette année, elle intervient à un moment où la discrimination raciale répandue dans le monde entier oblige à pousser un cri de douleur : « Black Lives Matter ». Quel que soit le pays où ils résident, les enfants de l'Afrique méritent de vivre, et ce, dans la dignité. De fait, les structures sociales et économiques qui y font obstacle doivent être démantelées.

En 2015, début de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, les États Membres se sont unis dans la solidarité quand nous avons érigé l'*Arche du retour*, mémorial permanent conçu non seulement pour honorer et commémorer les victimes mais également pour rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour garantir les droits humains et les libertés fondamentales de leurs descendants. Le mémorial sert à nous rappeler que nous ne devons jamais cesser de dénoncer les vestiges du racisme, de la discrimination, de la xénophobie et de l'intolérance, ainsi que l'esclavage moderne, tout en faisant la promotion des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. En ce jour, le mémorial et d'autres activités connexes ont une résonance particulière dans les cœurs et les esprits des millions d'Africains et de personnes d'ascendance africaine que nous représentons. Toutefois, un mémorial doit être plus qu'un symbole de mémoire. Il doit constituer un appel à l'action pour la création d'un avenir véritable et durable et la prévention de toute répétition des événements sur lesquels nous faisons retour aujourd'hui.

Nous saluons les efforts constants des États Membres et l'appui continu du Secrétaire général, du Département de la communication globale, de l'UNESCO et d'autres organismes internationaux, que nous engageons instamment à sensibiliser davantage à l'impact et à l'héritage de l'esclavage. Nous plaidons aussi pour un élargissement du débat sur les moyens par lesquels la communauté internationale peut traiter les problèmes historiques, socioculturels et économiques complexes qui s'y rapportent. Nous notons, d'après le dernier rapport en date du Secrétaire général (A/73/88), publié en juin 2018, que les activités liées au programme éducatif « En mémoire de l'esclavage », conduit par l'ONU, vont croissant, en nombre comme en qualité. Nous constatons également une augmentation de l'utilisation des médias sociaux et des partenariats renforcés avec les États Membres et la société civile pour faire mieux connaître l'*Arche du retour* et les questions traitées par le programme d'action éducative sur l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves.

Il y a néanmoins une anomalie dans le fait que, des décennies après l'abolition de l'entreprise odieuse et abominable qu'était la traite transatlantique des esclaves, les personnes d'ascendance africaine continuent de subir des formes systémiques et structurelles de haine, fondées sur des mentalités et des attitudes profondément ancrées, qui nient leurs droits humains et leur dignité. Les événements de 2020, déclenchés par la mort de George Floyd aux États-Unis, et en lien avec la naissance et l'essor du mouvement Black Lives Matter, ont clairement mis en lumière la nécessité d'accorder une plus grande attention au combat contre le legs de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Ce legs se retrouve aujourd'hui dans le racisme enraciné et systémique qui entraîne la discrimination des personnes de couleur dans le monde entier. Celles-ci sont plus susceptibles d'être au chômage, d'avoir un accès moindre à l'emploi, aux possibilités de vie, au logement et à l'éducation, et d'être incriminées et de souffrir d'inégalités et d'injustices dans tous les domaines de l'activité socioéconomique.

Cette réalité a été mise au jour de façon tragique par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a révélé des disparités profondes en termes de soins et de résultats pour les personnes d'ascendance africaine, ainsi que d'autres minorités qui sont touchées de manière disproportionnée et beaucoup plus souvent tuées par le virus. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a récemment constaté que, puisque les descendants d'Africains ont de moins

bons indicateurs de bien-être que les autres, ils représentent un des groupes les plus vulnérables à la pandémie de COVID-19, en termes à la fois d'infection et de mortalité. Ces disparités sont attribuées à de multiples facteurs liés à la marginalisation, à la discrimination, à l'accès limité aux soins de santé, aux préjugés dans la fourniture de soins, aux inégalités économiques, aux logements surpeuplés et aux risques environnementaux. Il faut que les gouvernements agissent d'urgence pour remédier à ces problèmes, qui se traduisent par une exclusion sociale et la perpétuation du racisme, des préjugés et de la discrimination.

Malgré l'inclusion de l'objectif de développement durable no 10, axé sur la réduction des inégalités au sein des pays et entre eux, aucun des objectifs de développement durable n'appelle expressément à l'élimination du racisme systémique et de la discrimination raciale. Cela se répercute sur la concrétisation globale de la promesse de ne laisser personne de côté. C'est pourquoi nous avons accueilli le débat historique, organisé en juin 2020 durant la quarante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, sur les violations des droits de l'homme à caractère raciste, le racisme systémique, la brutalité policière contre les personnes d'ascendance africaine et la violence contre les manifestations pacifiques, ainsi que de l'adoption unanime par le Conseil, dans le prolongement de ce débat, de sa résolution 43/1, par laquelle la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a été chargée, avec des experts des Nations Unies, d'établir un rapport mondial sur le racisme systémique et l'usage excessif de la force contre les personnes d'ascendance africaine par les forces de l'ordre. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, à un moment où les questions du racisme systémique et des violences policières dans le monde entier font l'objet d'une attention internationale accrue.

Nous attendons également avec intérêt le débat sur l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui se tiendra plus tard cette année. Il offrira une possibilité importante d'approfondir notre analyse et notre examen des mécanismes existants afin d'identifier les lacunes dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce sera également l'occasion pour tous les acteurs concernés d'échanger leurs points de vue sur le large éventail de recommandations émanant de plusieurs organismes et institutions, dont l'Organisation panaméricaine de la santé, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Surtout, l'examen

permettra de débattre de la manière dont la communauté mondiale peut lutter contre la pandémie, tout en insistant sur l'importance de mener des politiques participatives qui soient culturellement pertinentes et exemptes de racisme, et qui encouragent l'égalité et défendent les droits de toutes les personnes d'ascendance africaine. C'est une occasion pour nous d'aller au-delà des mots et de prendre des mesures tangibles en vue de garantir que le monde d'après la COVID-19 soit un monde où le racisme aura enfin été éliminé. À cet égard, les réparations sont essentielles pour l'établissement d'une justice réparatrice et la création de possibilités et d'équité pour celles et ceux dont les corps et les vies ont été utilisés, sans pitié ni rémunération, pour bâtir des sociétés et des économies fortes.

Il y a beaucoup à faire. Nous devons continuer de prendre des mesures concrètes pour venir à bout du fléau du racisme et agir avec énergie pour préserver les droits humains et les libertés fondamentales de chacune et chacun, sans distinction de race, de genre, de langue ou de religion. Nous encourageons tout le monde à soutenir les programmes d'action éducative en cours afin de faire en sorte que les héritages de l'esclavage soient démantelés une fois pour toutes. L'esclavage nous a été infligé. Nous continuons de porter son lourd fardeau résiduel, mais le système multilatéral peut garantir que la tache de l'esclavage soit enfin lavée de la vie des personnes d'ascendance africaine. Dans ce combat, l'Assemblée peut être assurée de l'engagement inébranlable des États membres du Groupe des États d'Afrique et de la Communauté des Caraïbes.

Pour terminer, j'appelle tous mes frères et toutes mes sœurs d'Afrique et des Caraïbes dans cette salle et toutes celles et ceux qui soutiennent également le mouvement Black Lives Matter à se lever pendant cinq secondes.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants de la tenue de la séance commémorative d'aujourd'hui. Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration.

Célébrer la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves est crucial dans le climat d'aujourd'hui, marqué comme il l'est par des manifestations inquiétantes de racisme, de discrimination raciale et de xénophobie dans certaines des sociétés les plus développées au monde. Pour Cuba, la question est particulièrement symbolique car nous sommes immensément fiers de nos racines et de notre patrimoine

africains. En conséquence de la traite cruelle et inhumaine dont nous commémorons les victimes aujourd'hui, quelque 1,3 million d'Africains asservis sont arrivés à Cuba comme main-d'œuvre pour remplacer la population autochtone, qui avait été presque entièrement exterminée par la Puissance coloniale. La nation cubaine et sa culture, ses traits hautement singuliers et ses formes de religion populaire sont un profond mélange qui ne peut pas être expliqué sans tenir compte de son apport africain. Dans notre lutte pour l'indépendance et l'autodétermination, les esclaves affranchis et leurs descendants ont été des acteurs clefs. Alors que nous rendons hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, nous rendons par conséquent également hommage aux racines de notre peuple.

Le crime contre l'humanité commis contre les personnes que nous commémorons aujourd'hui a partie liée avec les inégalités structurelles, la discrimination raciale, les préjugés et l'exclusion qui, aujourd'hui encore, au XXI^e siècle, continuent de porter préjudice aux personnes d'ascendance africaine. Comme le chef historique de la Révolution cubaine, Fidel Castro, l'a déclaré à la Conférence de Durban,

« [l]'exploitation inhumaine imposée aux peuples de trois continents, y compris l'Asie, a marqué pour toujours la destinée et la vie de plus de 4,5 milliards de personnes vivant dans le tiers-monde aujourd'hui, dont les taux de pauvreté, de chômage, d'illettrisme et de mauvaise santé, ainsi que leur mortalité infantile, leur espérance de vie et d'autres calamités – trop nombreuses, en fait, pour que j'en dresse ici la liste –, sont clairement choquants et déchirants. Elles sont les victimes actuelles de cette atrocité, qui a duré des siècles, et celles qui méritent à l'évidence réparation pour les terribles crimes commis contre leurs ancêtres et leurs peuples ».

Nous avons le devoir moral de veiller à ce que des réparations et une pleine compensation soient fournies aux peuples et groupes touchés par ce crime terrible, qui se poursuit. Les pays développés ont été les bénéficiaires de la conquête, de la colonisation, de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves et sont donc responsables de l'extermination qui en a découlé. Pour cette raison, nous adhérons à la juste revendication des États membres de la Communauté des Caraïbes. De même, ce ne serait que justice qu'un traitement spécial et différencié soit accordé aux pays

en développement, en particulier ceux d'Afrique, pour ce qui concerne leurs relations économiques internationales. De manière générale, ceux d'entre nous dont les nations sont les colonies d'hier font aujourd'hui les frais d'un ordre international inéquitable qui a peut-être changé de nom mais pas de nature, car il continue d'encourager la richesse de quelques-uns aux dépens d'une vaste majorité pauvre.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a crûment mis en lumière les inégalités du monde dans lequel nous vivons aujourd'hui. Combien de doses de vaccins sur les millions produites sont arrivées dans les pays en développement d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine ou des Caraïbes ? Et dans les pays développés, les personnes d'ascendance africaine et les migrants bénéficient-ils d'un accès égal à ces vaccins ? Le meilleur hommage que nous pouvons rendre aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves aujourd'hui, en plus de la nécessité de se souvenir, consiste à faire preuve de solidarité internationale avec les pays dont des millions de personnes ont été arrachées. Pour cette raison, et sur la base de sa position humaniste, Cuba continue de renforcer ses programmes de coopération internationale dans le domaine de la santé. Malgré le durcissement sans précédent de l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis, mon pays a envoyé plus de 4 900 professionnels de santé répartis en 56 brigades dans 40 pays et territoires afin d'appuyer leurs efforts de lutte contre la pandémie. Une majorité de ces professionnels ont été dépêchés dans des pays et territoires des Caraïbes, d'Amérique latine et d'Afrique.

L'hommage que nous rendons aujourd'hui signifie que nous devons nous attaquer et trouver une solution aux causes profondes des inégalités, de l'exclusion, du racisme et de la discrimination qui ont survécu à l'esclavage et qui continuent de faire souffrir des millions de personnes, en particulier les personnes d'ascendance africaine.

M. Ilnytskyi (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je me félicite de la tenue de l'importante séance commémorative d'aujourd'hui, qui vise à rendre hommage à toutes les victimes de l'esclavage et à consolider la coopération internationale dans la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. Compte tenu de l'importance de la question, il est malheureux qu'une fois encore il n'ait pas été possible de parvenir à une déclaration commune au nom du Groupe des États d'Europe orientale, pour les mêmes raisons que celles

que nous avons citées la semaine dernière concernant la déclaration du Groupe sur l'élimination de la discrimination raciale (voir A/75/PV.57).

L'esclavage et la traite des esclaves, notamment la traite transatlantique des esclaves, sont des tragédies affligeantes dans l'histoire de l'humanité. Il ne fait aucun doute que l'esclavage constitue un crime contre l'humanité et que tel aurait toujours dû être le cas. L'esclavage est une source et une manifestation majeures du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée. Des personnes d'Afrique, d'Asie et d'autres parties du monde ont été victimes de ces actes et continuent d'être victimes de leurs conséquences.

Comme indiqué la semaine dernière à l'occasion de la séance commémorative sur la discrimination raciale, l'Ukraine, Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies, a joué un rôle actif dans le processus de décolonisation. Je tiens donc à réaffirmer notre solidarité avec tous les peuples qui ont souffert de l'esclavage et de la traite des esclaves. Cela dit, je voudrais souligner que mon peuple, le peuple ukrainien, a lui aussi souffert de l'esclavage. Ce fléau a touché les Ukrainiens pendant des siècles, des temps anciens jusqu'à la fin de l'ère soviétique. La plus grande tragédie pour mon peuple a consisté dans les trois siècles que nous avons endurés comme partie de l'Empire russe durant l'histoire millénaire de notre pays, trois siècles marqués par l'asservissement et une traite des esclaves. Le poète national ukrainien Taras Shevchenko, qui avait été serf sous l'Empire russe, a un jour dit : « les gens, les gens, si on vous demande un jour de vendre votre mère pour un morceau de saucisse pourrie, vous le ferez ».

Il est vrai qu'un genre d'apathie prévaut très souvent dans certaines sociétés. Hormis si quelque chose de violent et de choquant se produit, une société apathique reste complaisante tandis que les valeurs marchandes remplacent les valeurs morales. Dans ces conditions, nous devrions redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de développement durable, afin de garantir la paix et la prospérité pour tous les peuples du monde en engageant d'urgence une action collective dans le cadre d'un partenariat mondial.

Même en 1861, quand l'Empire russe a finalement aboli le servage, véritable pratique d'esclavage, la répression et l'exploitation de mon peuple par Moscou n'ont pas disparu. Au XX^e siècle, le régime totalitaire de Staline a poursuivi sa pratique d'État d'asservissement des Ukrainiens au moyen d'une répression politique

à grande échelle, envoyant des milliers de personnes au goulag et dans d'autres camps de travaux forcés. Chaque paysan de l'ancienne Union des Républiques socialistes soviétiques a été réduit en servitude par la collectivisation forcée et les limites imposées aux libertés. C'est difficile à croire, mais les paysans soviétiques n'ont pas eu de passeport avant 1974. Dans l'entreprise de collectivisation, Staline a infligé un génocide par l'intermédiaire d'une famine créée par l'homme, connue sous le nom de Holodomor, conçue pour briser l'esprit de résistance des Ukrainiens et qui a coûté des millions de vies innocentes. L'Ukraine condamne donc vigoureusement toute glorification des régimes totalitaires, en particulier celui de Staline, en dépit du fait que cette glorification a malheureusement encore cours en Fédération de Russie, où les méthodes staliniennes de persécution des populations sont largement utilisées aujourd'hui que ce soit dans les politiques intérieures ou en politique étrangère.

J'estime que tous les crimes d'esclavage, qu'ils aient été commis en Afrique, en Asie, en Europe ou ailleurs, devraient être condamnés, et qu'il faudrait rendre hommage à leurs victimes. Il en va de notre responsabilité morale et juridique de prévenir toute répétition de telles tragédies et de combattre toutes les formes modernes d'esclavage, qui portent toujours préjudice à nos sociétés. Il est évident que, malgré leur interdiction, l'esclavage et les pratiques qui s'y rapportent, qu'il s'agisse de la traite des êtres humains ou d'autres formes d'esclavage moderne, persistent et constituent des violations flagrantes des droits humains. En Ukraine, nous continuons de recevoir des informations inquiétantes sur des cas d'exploitation humaine et de traite des personnes dans les diverses zones du pays qui sont encore sous occupation étrangère. Nous considérons que l'ONU, notamment par l'entremise de la mission de surveillance des droits de l'homme en Ukraine et du Rapporteur spécial sur les formes contemporaines d'esclavage, devrait accorder l'attention qui convient à la situation dans les territoires ukrainiens temporairement occupés, par l'établissement de rapports réguliers.

Les leçons du passé devraient nous pousser à remédier au fléau de l'esclavage sous toutes ses formes contemporaines. Nous devons nous attaquer à ses causes profondes, telles que la discrimination fondée sur quelque motif que ce soit et les violations du droit international, qui alimentent l'intolérance et l'ignorance et conduisent aux conflits.

M. Kuzmenkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui sur un thème si important.

La Fédération de Russie attache une grande importance à la diffusion des connaissances et à une plus grande sensibilisation, par l'intermédiaire des médias, sur les causes, les conséquences, les enseignements et le legs de la traite des esclaves. Les générations actuelles et futures ne doivent pas oublier ce chapitre tragique de l'histoire du monde, et les États Membres de l'ONU doivent prendre toutes les mesures possibles pour préserver la mémoire des victimes de la traite des esclaves et de ses conséquences.

Toutefois, il importe également de dire les choses. L'esclavage et la traite transatlantique des esclaves, qui sont parmi les plus graves crimes contre l'humanité que le monde ait connus, n'ont pas encore été pleinement reconnus ni réparés. À cause des politiques inhumaines des Puissances coloniales européennes et des propriétaires terriens américains à l'égard des pays africains, les peuples du continent africain ont subi un tort irréparable du fait de la traite transatlantique des esclaves. On parle là de millions de vies perdues. Les hommes, les femmes et même les enfants d'Afrique qui ont été amenés dans les Amériques n'ont pas seulement été arrachés à leur patrie mais aussi exposés à la torture et aux mauvais traitements. Beaucoup sont morts ou ont vu leur santé ruinée en travaillant dans des conditions inhumaines alors que d'autres profitaient de leur souffrance. Les pays africains ont perdu des millions de leurs habitants dont le travail était si essentiel au développement socioéconomique de leurs sociétés. Les conséquences de cette politique coloniale criminelle et raciste se font encore sentir aujourd'hui. Nous jugeons qu'il est justifié de demander non seulement des excuses pour les atrocités commises mais également des réparations pour les dommages moraux et matériels subis par les États d'Afrique.

En Fédération de Russie, nous sommes fiers de la contribution de notre pays à la lutte des États d'Afrique pour l'indépendance au XX^e siècle et au démantèlement du système colonial mondial inique. Nous exprimons notre solidarité avec toutes celles et tous ceux qui ont souffert de la traite des esclaves et soutenons les efforts visant à rétablir la justice historique et à garantir que des comptes soient rendus pour les crimes du colonialisme. Nous nous sentons dans l'obligation de rappeler que les États occidentaux continuent de mener

des politiques de néocolonialisme agressif et que ces dernières ne sont pas sans danger. De nombreux États qui entendaient défendre leur souveraineté et mener une politique étrangère indépendante ont fait l'objet de blocus économiques, de sanctions unilatérales illégales et d'ingérences éhontées dans leurs affaires intérieures. Ces pratiques indignes sont contraires aux buts et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et doivent cesser.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui, qui est à la fois extrêmement opportune et hautement symbolique. La traite des esclaves et l'esclavage constituent les violations des droits de l'homme les plus effroyables que l'humanité ait connues. Pendant plus de 400 ans, plus de 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont ainsi été victimes de la traite transatlantique des esclaves. Il s'agit sans nul doute du chapitre le plus sombre de notre histoire. Ce qui est encore plus effroyable, c'est que les personnes d'ascendance africaine subissent, aujourd'hui encore, la discrimination raciale, les préjugés, la haine et l'injustice sociale. Nous y voyons un affront à la conscience universelle.

Le Secrétaire général Guterres a souligné que bien que la traite transatlantique des esclaves ait pris fin il y a plus de deux siècles, les notions de suprématie blanche qui la sous-tendaient restaient vivaces. Des dizaines de millions de personnes d'ascendance africaine aux États-Unis continuent d'être victimes de toutes sortes de discriminations et d'injustices. Les principes de liberté et d'égalité ne sont présents que dans des lois dépourvues de substance. Après la mort de George Floyd, la population, scandalisée, s'est mise à scander « I can't breathe » (« Je ne peux pas respirer »). Par ailleurs, depuis l'apparition de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) aux États-Unis, les violences à l'encontre des Américains d'origine asiatique ont considérablement augmenté. Selon les statistiques, entre mars 2020 et février 2021, 3 795 attaques et incidents liés à une forme de discrimination contre les Asiatiques aux États-Unis ont été signalés, et les crimes de haine contre les Asiatiques ont bondé de 150 % dans les 16 plus grandes villes du pays. Après la récente fusillade tragique d'Atlanta, qui a coûté la vie à six innocents d'origine asiatique, nous ne pouvons que nous demander qui seront les prochaines victimes.

La Chine constate cependant que les États-Unis ont commencé à reconnaître ouvertement l'existence

de ces graves violations des droits de l'homme sur leur territoire. Prendre conscience que le racisme systémique et la suprématie de la race blanche sont des poisons détestables qui rongent depuis si longtemps le pays est un bon point de départ, mais ce qu'il faut avant tout, c'est régler concrètement le problème. Nous espérons que les États-Unis prendront de réelles mesures pour en finir avec les problèmes du racisme, de la discrimination raciale et des violences policières, entre autres, et pour garantir véritablement la protection des droits de leurs minorités raciales. Nous espérons par ailleurs qu'ils s'engageront dans la coopération internationale de manière sincère et impartiale et cesseront de répandre des mensonges politiques et de mener des campagnes de dénigrement gratuites à l'encontre d'autres pays. La Chine est prête à travailler avec les autres pays pour combattre toutes les formes de discrimination raciale, faire en sorte que tous les individus puissent vivre dans la dignité et construire une société inclusive, égalitaire et libre.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le cadre de la séance commémorative de ce jour.

Je remercie les représentants pour leur participation active aujourd'hui. Alors que nous axons nos efforts sur l'objectif 2030, la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves est un rappel important de la genèse de l'inégalité. Nous ne pourrons atteindre notre objectif de ne laisser personne de côté si nous oublions ceux qui l'ont été par le passé et tous ceux que la société a ssujettis. Les déclarations que nous avons entendues aujourd'hui montrent que bien que la traite transatlantique des esclaves ait pris fin il y a bien longtemps, les cicatrices psychologiques demeurent. Nous subissons aujourd'hui encore les répercussions de cet échec moral. Nous vivons aujourd'hui encore dans un monde injuste. Nous avons toutes et tous l'obligation morale d'éliminer la discrimination raciale sous toutes ses formes, qui persiste aujourd'hui en tant qu'héritage de l'esclavage. J'exhorte tous les États Membres à participer de manière constructive aux travaux sur la vingtième commémoration de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, de l'Instance permanente pour les personnes d'ascendance africaine et de l'examen à mi-parcours de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine.

Notre travail est loin d'être terminé. J'espère que tous les membres se joindront à moi en ce moment de

réflexion, en souvenir des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

L'Assemblée est ainsi arrivée au terme de sa séance commémorative organisée à l'occasion de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 124 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Points 7 de l'ordre du jour (suite)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président (*parle en anglais*) : J'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de résolution A/75/L.68, distribué au titre du point 56 de l'ordre du jour, intitulé « Questions relatives à l'information ». Les membres se souviendront qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 56 de l'ordre du jour à la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation. Afin de permettre à l'Assemblée de se prononcer sans délai sur le projet de résolution dont elle est saisie, puis-je considérer que l'Assemblée accepte d'examiner le point 56 de l'ordre du jour directement en séance plénière et de procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/504 B).

Points 56 de l'ordre du jour (suite)

Questions relatives à l'information

Projet de résolution (A/75/L.68)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre son examen du point 56 de l'ordre du jour, afin de se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.68, intitulé « Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information ». Je donne à présent la parole au représentant de l'Australie, qui va présenter le projet de résolution.

M. Fifield (Australie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui au nom d'un groupe restreint de pays : Arménie, Burkina Faso, Chili, Costa Rica, Géorgie, Inde, Jamaïque, Lettonie, Liban, Lituanie, Macédoine du Nord, Maldives, Maroc, Ouganda, Qatar, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Ukraine et mon propre pays, l'Australie.

Ensemble, au titre du point 56 de l'ordre du jour, nous avons le plaisir de présenter le projet de résolution A/75/L.68, intitulé « Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information ».

En améliorant la capacité des personnes à accéder à l'information et à l'analyser, les compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information leur permettent d'évaluer de manière critique et de différencier les différents types de médias pour se forger un jugement éclairé et distinguer la réalité de la fiction. Le développement de l'éducation aux médias et à l'information est également essentiel pour contrer la propagation de la désinformation et de la mésinformation, notamment en luttant contre les informations fausses ou trompeuses qui menacent de diviser les communautés et de retarder la réalisation des objectifs de développement durable. Pour ces raisons, le projet de résolution présenté aujourd'hui vise à proclamer la semaine du 24 au 31 octobre « Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information ». Elle complète l'adoption, en novembre 2019, à la quarantième session de la Conférence générale de l'UNESCO de sa résolution 56, qui a également proclamé une Semaine annuelle de l'éducation aux médias et à l'information, que l'UNESCO a déjà célébrée.

Alors que nous nous trouvons au beau milieu d'une pandémie qui nous oblige à absorber et à évaluer quotidiennement de nouvelles informations, nous estimons que ce projet de résolution est particulièrement opportun, et même qu'il n'a que trop tardé. Nous espérons que son adoption par l'Assemblée rassemblera les milieux académiques, les jeunes, les organisations non gouvernementales, les décideurs politiques, la presse écrite et audiovisuelle, les entreprises d'Internet et des communications, les éducateurs et les citoyens afin de promouvoir l'éducation aux médias et à l'information pour tous.

Le groupe restreint a tenu trois réunions de consultations sur le projet de résolution et a maintenu un dialogue ouvert sur le texte tout au long du processus. Nous remercions sincèrement les pays qui se sont portés coauteurs, au nombre de 85 à ce jour, de leur soutien, ainsi que toutes les délégations pour leur participation et leur engagement constructif au cours des négociations.

Nous ne doutons pas que ce projet de résolution, qui a passé avec succès l'épreuve de la procédure d'approbation tacite, recueillera l'appui par consensus de l'Assemblée.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/75/L.68. Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote ou de position avant le vote, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne la parole au représentant des États-Unis.

M. Leiby (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se félicitent de l'esprit d'initiative et du tact dont ont fait montre l'Australie et la Jamaïque dans l'élaboration du projet de résolution A/75/L.68, ainsi que de la décision du groupe restreint de porter un sujet aussi essentiel à l'attention de l'Assemblée générale. Nous appuyons les efforts visant à mettre en avant l'importance de l'éducation aux médias et à l'information, ainsi que les défis de la fracture numérique et des inégalités en matière de données, et reconnaissons l'importance de l'accès à l'information. Nous sommes satisfaits de voir que le projet de résolution reconnaît le problème sérieux que représentent la désinformation et la mésinformation et la nécessité d'une coopération entre les États Membres sur cette question d'importance.

Nous adoptons une démarche globale pour lutter contre la désinformation en encourageant la collaboration entre les différentes parties prenantes afin de sensibiliser les publics vulnérables et de renforcer la résilience de la société. Cette démarche inclut la promotion d'un environnement médiatique libre et transparent et d'un journalisme indépendant, notamment en soutenant le journalisme d'investigation et les médias d'information locaux. Elle encourage également l'éducation aux médias et la vérification des faits, autant de moyens essentiels permettant aux individus de consulter de multiples sources d'information, d'évaluer l'origine des informations ainsi que les points de vue et les motivations des différentes sources et de former des jugements éclairés.

Nous savons gré au groupe restreint des efforts déployés pour répondre à certaines de nos préoccupations concernant la dernière version du projet. Nous restons néanmoins préoccupés par le onzième alinéa du préambule, qui appelle à trouver un équilibre entre la lutte contre la désinformation et le respect du droit à la liberté d'expression. En effet, nous désapprouvons vivement l'idée que le respect des droits de l'homme soit mis en balance avec d'autres objectifs. Les États doivent respecter leurs obligations et engagements

internationaux en matière de droits de l'homme, y compris dans leurs efforts pour lutter contre la désinformation. Les États Membres doivent veiller à ce que nos approches pour endiguer la désinformation n'entraînent pas, par inadvertance, de violations des droits de l'homme et d'atteintes aux libertés fondamentales, qui sont le fondement des sociétés libres et ouvertes, y compris la liberté d'expression en ligne et hors ligne.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le seul orateur au titre des explications de position avant que l'Assemblée se prononce.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.68, intitulé « Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.68, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Belgique, Bhoutan, Bulgarie, Canada, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Dominique, Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Kenya, Kiribati, Liechtenstein, Luxembourg, Malawi, Malte, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Namibie, Nauru, Nigeria, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Moldavie, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie et Tuvalu.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/75/L.68 ?

Le projet de résolution A/75/L.68 est adopté (résolution 75/267).

Le Président (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant entendre des déclarations après l'adoption

de la résolution. Je donne la parole au représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur.

M. Gonzato (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'Albanie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Serbie et la Turquie, pays candidats, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie se rallient à la présente déclaration.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance à la Jamaïque pour avoir pris cette initiative et au groupe restreint de 12 pays pour le travail acharné qu'ils ont fourni afin de porter à l'attention de l'Assemblée la résolution 75/267 sur la Semaine mondiale de l'éducation aux médias et à l'information. Nous remercions également les missions permanentes de la Jamaïque et de l'Australie qui, en tant que cofacilitatrices des consultations informelles, ont veillé à ce que toutes les parties intéressées puissent apporter une contribution véritable.

L'Union européenne appuie le texte, car il s'attaque à un défi important de notre époque. L'Union européenne et ses États membres s'engagent en faveur de l'éducation aux médias et à l'information, que ce soit à travers leurs politiques internes, la politique européenne d'aide au développement dans les pays partenaires ou la participation aux activités utiles qu'organise l'UNESCO depuis 2011. Il est essentiel de renforcer l'éducation aux médias et à l'information au niveau mondial pour permettre aux citoyens de tous âges de naviguer dans l'environnement informationnel moderne et de prendre des décisions éclairées. Dans un monde où la multiplicité des sources est sans précédent, et exacerbée par les plateformes en ligne, et où nous défendons toujours la liberté de la presse, identifier les informations fiables et dignes de confiance requiert très certainement plus de compétences et de discernement que jamais. En soutenant la résolution d'aujourd'hui, l'Union européenne reste déterminée à faire en sorte que toutes les personnes disposent des compétences en matière d'éducation aux médias et à l'information dont ils ont besoin pour participer aux différents aspects de la vie publique en tant que citoyens bien informés.

(l'orateur poursuit en français)

En soumettant cette question à l'Assemblée générale, nous reconnaissons les progrès accomplis à ce jour par de nombreux pays, organisations régionales et entités des Nations Unies et formulons des orientations

pour l'avenir. Nous nous engageons également en faveur d'une démarche véritablement complète et inclusive afin que toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, puissent contribuer à cet effort universel, une approche multipartite que le Secrétaire général a appelé de ses vœux à maintes reprises.

(l'orateur reprend en anglais)

La résolution veille à ce que la promotion de l'éducation aux médias et à l'information se fasse dans le respect des principes de la liberté d'opinion et de la liberté d'expression, de l'indépendance et du pluralisme des médias. Elle encourage aussi vivement à lutter contre la désinformation et la mésinformation, un défi en constante évolution qui doit être relevé à la fois en ligne et hors ligne, tout en respectant la liberté d'opinion et d'expression et la liberté des médias. Nous regrettons toutefois que des compromis difficiles aient dû être faits sur certaines des références à ces libertés.

Dans le texte, nous reconnaissons également le rôle prépondérant joué par l'UNESCO dans l'organisation des activités de la Semaine de l'éducation aux médias et à l'information, notamment par l'entremise d'une participation et d'un leadership accrus des jeunes, mais nous nous intéressons aussi tout particulièrement au rôle du secteur privé et des médias sociaux dans cet effort visant à autonomiser toutes les personnes. Les médias sociaux jouent un rôle de plus en plus critique pour régler les problèmes de désinformation et de mésinformation, notamment dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'infodémie. La résolution est positive, bien équilibrée, opportune et orientée vers l'action. Nous invitons tous les États Membres de l'ONU et les autres parties prenantes à soutenir son adoption et à s'engager, tant sur le plan politique que pratique, à promouvoir sa mise en œuvre dans le monde entier.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Nous tenons également à remercier le Secrétaire général pour ses efforts dans ce domaine, en particulier l'initiative « Verified » annoncée en avril 2020. Le travail du Département de la communication globale a été déterminant dans la lutte contre la désinformation, notamment celle liée à la pandémie, tout en faisant appel à notre humanité commune. Nous renouvelons notre soutien à cette entreprise cruciale, tout en rappelant l'importance du multilinguisme, qui est un pilier essentiel de l'ONU et une condition *sine qua non* de ses relations avec les peuples qu'elle sert.

(l'orateur reprend en anglais)

En conclusion, vous avez vous-même, Monsieur le Président, abordé le défi de la désinformation et de la mésinformation dans le contexte de la COVID-19, notamment dans votre déclaration de décembre 2020 sur la réponse à l'infodémie et le partage des meilleures pratiques, et nous soutenons fermement la poursuite de vos efforts à cet égard.

Le Président *(parle en anglais)* : Nous avons entendu le dernier orateur sur cette question. Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 56 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Points 7 de l'ordre du jour *(suite)*

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président *(parle en anglais)* : J'appelle maintenant l'attention de l'Assemblée générale sur le projet de décision A/75/L.71, distribué au titre du point 105 b) de l'ordre du jour, intitulé « Rapport de la Commission du désarmement ». Les membres se souviendront que l'Assemblée générale a clos l'examen du point 105 b) de l'ordre du jour à sa 27^e séance plénière, le 7 décembre 2020. Afin que l'Assemblée puisse se prononcer sur le projet de décision, il sera nécessaire de rouvrir l'examen du point 105 (b) de l'ordre du jour. Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reprendre l'examen du point 105 b) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Le Président *(parle en anglais)* : Les membres se souviendront également qu'à sa 2^e séance plénière, le 18 septembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer le point 105 b) de l'ordre du jour à la Première Commission. Pour permettre à l'Assemblée de se prononcer rapidement sur le document, puis-je considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 105 b) de l'ordre du jour directement en séance plénière et procéder immédiatement à son examen ?

Il en est ainsi décidé (décision 75/504 B).

Points 105 de l'ordre du jour *(suite)*

Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire

b) Rapport de la Commission du désarmement.

Projet de décision (A/75/L.71)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Le présent état des incidences financières du projet de décision est présenté conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes du projet de décision A/75/L.71, l'Assemblée générale déciderait de reporter la session de fond de la Commission du désarmement de 2021 aux dates qu'elle fixera ultérieurement.

L'adoption du projet de décision n'entraînerait aucune incidence financière sur le budget-programme. Lorsque l'Assemblée générale prendra une nouvelle décision pour fixer la date de la session de fond de la Commission du désarmement, le Secrétaire général réévaluera les incidences budgétaires et en informera l'Assemblée générale, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée. En outre, conformément à la pratique établie, la date de la session de fond de la Commission du désarmement sera déterminée en consultation avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.

L'état des incidences financières dont je viens de donner lecture a été publié sous la rubrique « plénière » du portail e-deleGATE et sera disponible dans le *Journal des Nations Unies* sous le lien e-Statements de la séance.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/75/L.71, intitulé « Commission du désarmement ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de décision A/75/L.71 ?

Le projet de décision A/75/L.71 est adopté (décision 75/519 B).

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 105 b) de l'ordre du jour.

Points 130 de l'ordre du jour (suite)

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres

s) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération

Projet de résolution (A/75/L.69)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Tadjikistan, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.69.

M. Mahmaminov (Tadjikistan) (*parle en anglais*) : Au nom de tous les membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, dont la Chine, l'Inde, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Pakistan, la Fédération de Russie et mon propre pays, le Tadjikistan, j'ai l'honneur de présenter à l'examen de l'Assemblée le projet de résolution A/75/L.69, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ». Comme les membres le savent sans doute, le projet de résolution n'est qu'une reconduction technique des résolutions précédentes et nous comptons sur le soutien continu de l'Assemblée aujourd'hui pour qu'il soit à nouveau adopté par consensus, comme cela a été le cas pour les précédentes résolutions sur le sujet.

Selon le projet de résolution, l'Organisation de Shanghai pour la coopération est déterminée à agir de manière conforme conformément aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies, et elle est devenue une organisation régionale incontournable pour ce qui est d'aborder la question de la sécurité régionale dans toutes ses dimensions, y compris en coopération avec les autres organisations régionales concernées. Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération sont attachés à la réalisation des objectifs de développement durable définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et au règlement pacifique des différends d'ordre régional, au titre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération mettront tout en œuvre pour faire de leur région une région où règnent durablement la paix, l'amitié, la prospérité et l'harmonie, conformément au Traité de bon voisinage, d'amitié et de coopération à long terme parmi les États membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération ; promouvoir la coopération dans la lutte contre le terrorisme, notamment par l'intermédiaire de l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme. À cet égard, les États membres de l'OCS se félicitent du protocole de coopération entre l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme

de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, signé le 22 juillet 2012.

Un autre grand objectif du projet de résolution est de garantir la coopération entre l'Instance régionale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et le Bureau de la lutte contre le terrorisme, et notamment le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, aux fins de la mise en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, ainsi que la coopération entre l'Instance et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en tenant dûment compte du mémorandum d'accord sur la coopération qu'elles ont signé le 25 mars 2019. Nous sommes fermement convaincus que le renforcement de la coopération entre l'ONU et les autres organismes des Nations Unies, d'une part, et l'Organisation de Shanghai pour la coopération, d'autre part, contribuera à promouvoir les buts et objectifs des Nations Unies.

Il convient de mentionner que les activités de l'Organisation de Shanghai pour la coopération visent à renforcer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région, à lutter contre le terrorisme, le trafic de drogue et d'autres actes relevant de la criminalité transnationale, et à promouvoir la coopération régionale dans divers domaines, tels que le commerce et le développement économique, l'énergie, les transports, l'agriculture et l'agro-industrie, la réglementation des migrations, l'activité bancaire et la finance, l'information et les télécommunications, la science et les nouvelles technologies, l'économie numérique, les douanes, l'enseignement, la santé publique, la protection de l'environnement et la réduction des risques de catastrophe naturelle et d'autres domaines connexes.

Nous tenons à souligner que les États Membres de l'Organisation de Shanghai pour la coopération soutiennent et apprécient la coopération fructueuse entre l'ONU et leur organisation et entendent la poursuivre en vue d'atteindre nos objectifs communs. Nous saisissons également cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à tous les États Membres de l'ONU pour leur appui et leur coopération concernant le projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.69, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de Shanghai pour la coopération ». Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.69, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Azerbaïdjan, Bélarus, Cambodge, Costa Rica et Kiribati.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.69 ?

Le projet de résolution A/75/L.69 est adopté (résolution 75/268).

aa) Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Projet de résolution (A/75/L.70)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Slovaquie, qui va présenter le projet de résolution A/75/L.70.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/75/L.70, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques », au nom de ses auteurs, à savoir l'Espagne et mon propre pays, la Slovaquie.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a une longue histoire de collaboration avec l'ONU. Comme elle, l'OCDE est née des cendres de la Seconde Guerre mondiale et son document fondateur, la Convention relative à l'OCDE, fait expressément référence aux objectifs de l'Organisation des Nations Unies et à l'importance de la croissance et de la prospérité économiques pour leur réalisation. En 1971, le Conseil économique et social a décidé d'adresser une invitation permanente à l'OCDE à participer en tant qu'observatrice à ses travaux. En 1998, l'Assemblée générale a invité l'OCDE à participer à ses sessions et travaux en qualité qu'observatrice. Une vingtaine d'années plus tard, en 2018, l'OCDE a pris la décision d'établir un bureau d'observateur permanent au Siège de l'ONU afin de développer davantage ce partenariat singulier. Aujourd'hui, la coopération entre l'OCDE et le système des Nations Unies s'étend à presque tous les champs d'action dans les domaines économique, environnemental et social. Cette coopération inclut la participation aux organes pertinents des deux organisations, l'échange de données et d'analyses

et des initiatives conjointes ciblées en faveur des pays en développement.

Le principal objectif de ce projet de résolution biennal est de nous permettre de mettre en évidence le partenariat existant entre l'ONU et l'OCDE et d'illustrer le pouvoir fédérateur de l'ONU à l'échelle mondiale, alors que nous ne sommes plus qu'à une décennie de la date butoir pour la réalisation des objectifs de développement durable et que nous sommes confrontés, avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), à un défi sans précédent et d'ordre véritablement mondial.

Nous pensons que le projet de résolution A/75/L.70 est rationnel, concis, tout à fait d'actualité et de caractère institutionnel. Nous espérons qu'il sera perçu comme une base solide pour les futurs travaux. Il fait notamment la part belle au renforcement de la coopération entre l'ONU et l'OCDE, dans le cadre de leurs mandats respectifs et conformément aux priorités des États Membres, dans l'objectif d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les objectifs de développement durables. Il souligne également l'importance d'une coordination et d'une coopération optimales entre les deux organisations pour créer des synergies dans les limites de leurs mandats respectifs.

C'est la première fois que l'Assemblée générale adoptera un tel projet de résolution. Nous pensons qu'il est particulièrement opportun que cette adoption ait lieu dans le contexte du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et du soixantième anniversaire de l'OCDE. Les défis sans précédent engendrés par la pandémie de COVID-19 soulignent une fois de plus le rôle que les partenariats entre l'ONU et des organisations telles que l'OCDE peuvent et doivent jouer, alors que nous nous engageons sur la voie d'un relèvement durable, résilient et inclusif. Il est selon nous plus que réjouissant de constater que nous soyons parvenus à un consensus sur une question aussi importante, a fortiori quand on sait que les répercussions négatives de la pandémie de COVID-19 ont forcé les délégations à recourir à des méthodes de travail peu habituelles et à négocier le texte de manière entièrement virtuelle. Après une série de consultations informelles, le texte de compromis des cofacilitateurs a été soumis à la procédure d'approbation tacite, et je me félicite de constater que celle-ci n'a pas été rompue. Nous espérons

donc que l'Assemblée générale adoptera aujourd'hui le projet de résolution par consensus.

Pour conclure, au nom des auteurs, je voudrais remercier, pour leur contribution constructive, les représentants de tous les États Membres qui ont pris une part active au processus de négociation. Nos remerciements vont également au Bureau du Représentant spécial de l'OCDE auprès de l'Organisation des Nations Unies pour les conseils et le soutien qu'il nous a apportés tout au long du processus de consultation.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/75/L.70, intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de coopération et de développement économiques ». Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que depuis le dépôt du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/75/L.70, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kiribati, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Mexique, Monténégro, Namibie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Uruguay.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/75/L.70 ?

Le projet de résolution A/75/L.70 est adopté (résolution 75/269).

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 130 aa) de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 5.